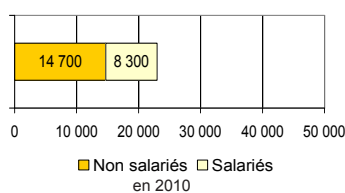




Les statistiques sur l'emploi agricole : de 20 000 à 50 000 en Picardie en 2010 selon les sources

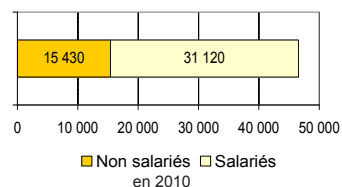
En France, trois organismes produisent les principales informations sur l'emploi agricole. Le Ministère en charge de l'Agriculture (MAAF) évalue la production agricole et l'emploi qu'elle nécessite. La Mutualité Sociale Agricole (MSA) gère le régime de protection sociale des actifs et de leurs ayants-droits qui relèvent de l'activité agricole au sens du code rural. L'Insee classe tous les emplois, de tous les secteurs, selon l'activité principale exercée par l'établissement employeur.

**M
A
A
F**



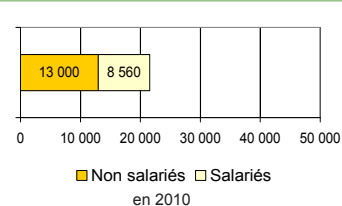
Le MAAF par le biais du recensement agricole chiffre l'emploi total (salarie et non salarie) assurant la production agricole d'une annee. L'emploi est mesure en unite de travail annuel (UTA). En Picardie, en 2010, 23 000 UTA ont contribue a la production agricole dont 14 700 UTA non salariees et 8 300 UTA salariees.

**M
S
A**



La MSA mesure l'emploi agricole salarie et non salarie au cours d'une annee a partir du fichier de ses cotisants. En Picardie, au cours de l'annee 2010, la MSA compte 15 430 cotisants non salariees et 31 120 salariees employes dans l'annee sur les exploitations agricoles.

**I
N
S
E
E**



L'Insee produit des estimations annuelles d'emploi salarie et non salarie pour tous les secteurs d'activite. Chaque personne est comptee uniquement dans son emploi principal au 31 decembre de l'annee consideree. Fin 2010 en Picardie 21 560 personnes travaillent dans le secteur de l'agriculture dont 13 000 non salariees et 8 560 salariees.

A partir de trois exemples sur la Picardie, ce document met en évidence les apports de chaque source de données. Il vise ainsi à guider l'utilisateur pour le choix de la source à retenir en fonction de ses préoccupations. Il détaille et explicite ensuite les différents concepts pour bien comprendre la signification des données et les usages possibles.



3 exemples de questions

1 - Comment se répartissent les emplois qui participent à la production agricole en Picardie ? Comment évolue la productivité ?

Recensement agricole (RA) du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (Maaf)

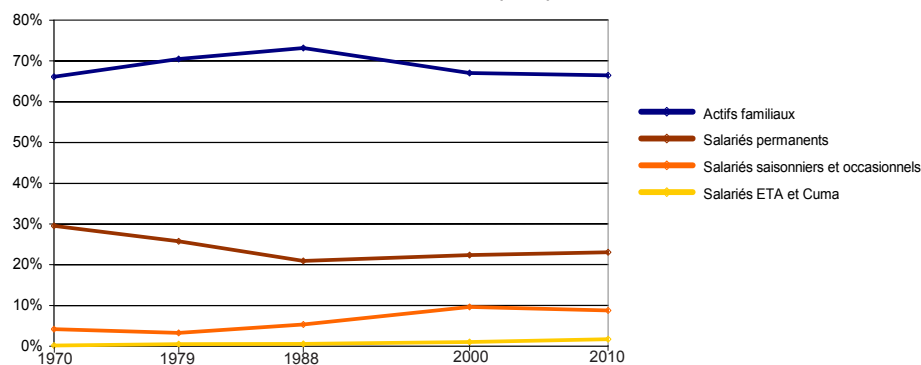
Le recensement agricole (RA) apporte des informations sur l'emploi en lien avec la production de la branche agricole au cours d'une année. Au sens du Maaf, les actifs agricoles sont tous ceux qui participent à la production agricole, que ce soit à titre principal ou secondaire.

L'activité agricole se réalise dans les exploitations agricoles. Les actifs agricoles se déclinent en 4 catégories. Les chefs des exploitations agricoles, les coexploitants éventuels, leurs conjoints et les membres de leur(s) famille(s) constituent les actifs familiaux. Les 3 autres catégories sont constituées de salariés. En Picardie, la production agricole de 2010 a nécessité 22 970 Unités de Travail Annuel : 66% proviennent des actifs familiaux, 23% des salariés permanents et 9% des salariés saisonniers. A peine 2% sont apportés par les salariés d'unités extérieures aux exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles (ETA) ou les Coopératives d'utilisation de matériel agricole (Cuma).

Le recensement agricole chiffre simultanément la production agricole et le nombre d'actifs qui y contribuent. Cela permet de calculer la productivité (rapport de la production brute standard (PBS) sur le nombre d'unités de travail annuel (UTA)) et de mesurer son évolution dans le temps. En 2010 en Picardie chaque UTA génère une production brute standard d'environ 101 000 euros contre 83 000 pour le Nord-Pas-de-Calais et 68 000 au niveau national. Cette productivité est en hausse constante depuis de nombreuses années. En Picardie, elle a augmenté de 2,6 % par an entre 1988 et 2000 et encore de 2,1 % par an entre 2000 et 2010.

Les actifs familiaux assurent encore les 2/3 du travail agricole

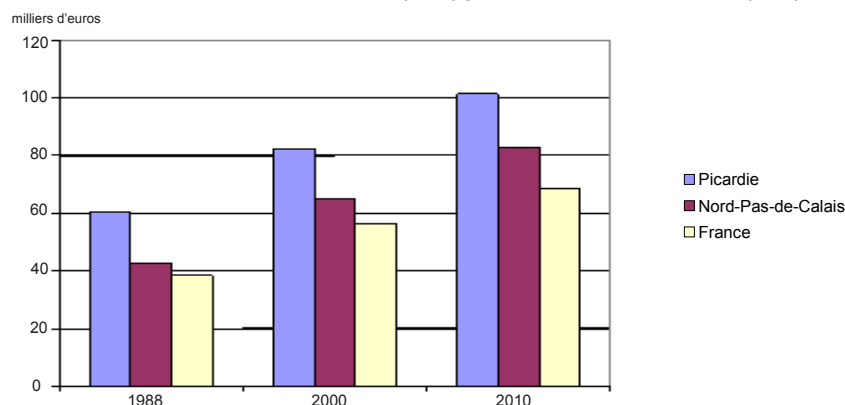
Répartition en % des actifs agricoles mesurés en Unité de Travail Annuel (UTA) en Picardie



Source : Agreste - Recensements agricoles

La productivité en agriculture augmente continûment. Elle est particulièrement élevée en Picardie

Production Brute Standard (PBS) par Unité de Travail Annuel (UTA)



Source : Agreste - Recensements agricoles

2 - Combien de personnes sont employées dans l'agriculture ? Comment évoluent leurs conditions d'embauche ?

Mutualité sociale agricole (MSA)

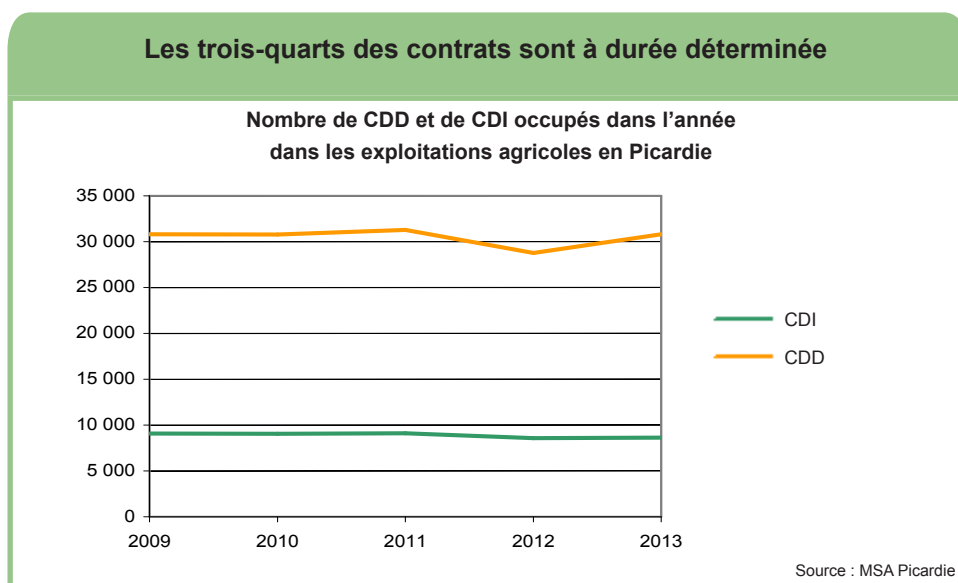
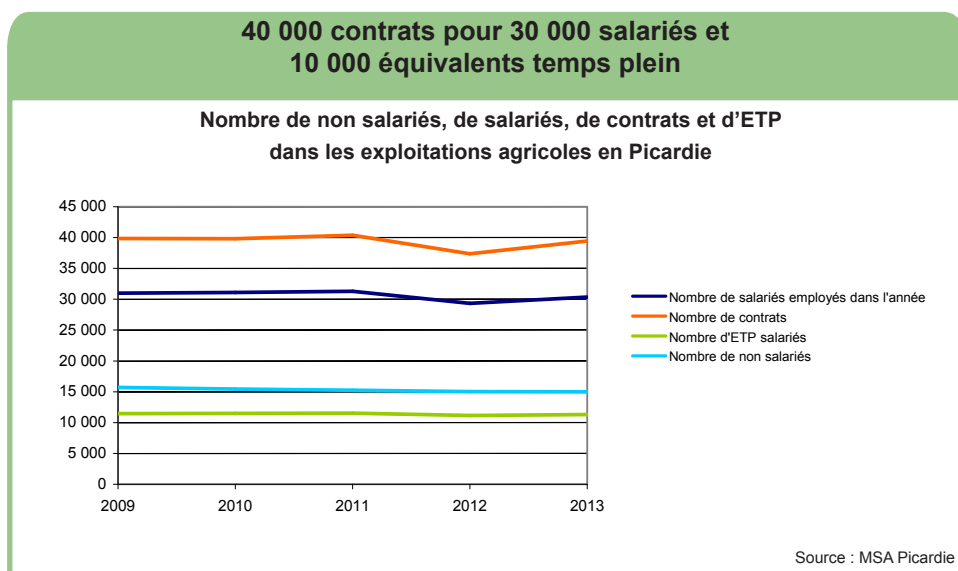
A partir du fichier de ses cotisants, la MSA compte les salariés et les non salariés agricoles.

La définition du nombre de salariés est multiple. Le nombre peut être exprimé en ETP (équivalent temps plein), en nombre de contrats (CDD ou CDI) occupés dans l'année ou en nombre de salariés employés dans l'année.

En 2013, 30 000 salariés ont été employés dans les exploitations agricoles. Nombre des emplois sont à temps partiel ou correspondent à des contrats à durée déterminée. Ainsi les 30 000 salariés ont occupé au total 40 000 contrats sur l'année 2013 qui correspondent à 10 000 équivalents temps plein.

10 000 de ces contrats sont à durée indéterminée (CDD), 30 000 sont à durée déterminée (CDI). Tendanciellement, la part des contrats à durée indéterminée diminue au profit des contrats à durée déterminée.

Enfin, 15 000 non salariés ont travaillé en 2013 sur les exploitations agricoles.



3 - Combien pèse le secteur de l'agriculture dans l'emploi total ? Dans ma région ? En France ?

Estimations d'emploi (Insee)

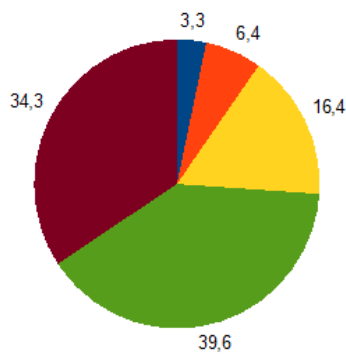
L'Insee produit des estimations annuelles d'emploi salarié et non salarié pour tous les secteurs d'activité et dans toutes les régions. Les emplois sont estimés en postes occupés au 31 décembre de chaque année. Le secteur d'activité correspond à l'activité principale exercée par l'établissement employeur.

Fin 2013 en Picardie le secteur de l'agriculture offre 22 100 emplois dont 12 600 non salariés et 9 500 salariés. La région compte 654 800 emplois tous secteurs confondus.

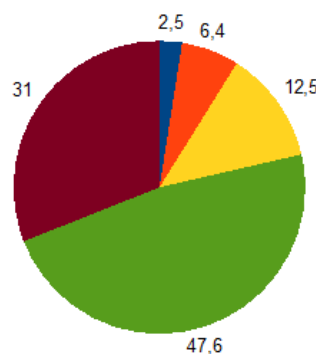
L'agriculture représente ainsi 3,3% des emplois totaux de Picardie. C'est un peu plus que les 2,5% de moyenne pour la France métropolitaine, mais très proche des 3,2% calculés en excluant l'Île de France de la moyenne. Le poids de l'agriculture dans l'emploi en Picardie est supérieur à celui de Nord-Pas-de-Calais et de Haute-Normandie, mais inférieur à celui de Champagne-Ardenne.

Le poids de l'agriculture en Picardie est dans la moyenne des régions de province

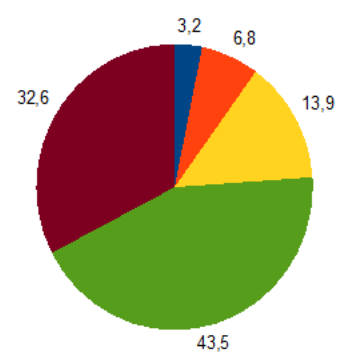
Poids des secteurs d'activité dans l'emploi total en 2013 en Picardie (en %)



Poids des secteurs d'activité dans l'emploi total en 2013 en France métropolitaine (en %)

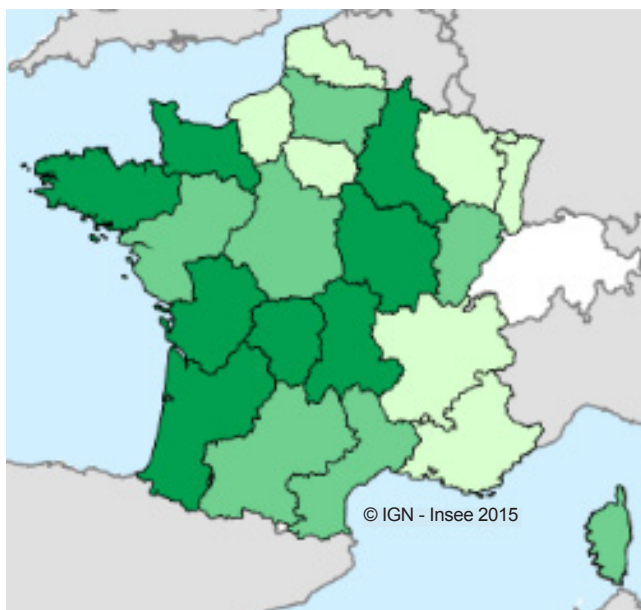


Poids des secteurs d'activité dans l'emploi total en 2013 en France de province (en %)



Source : Insee - Estimations annuelles d'emploi

Le poids de l'agriculture en Picardie est plus fort qu'en Nord-Pas-de-Calais mais plus faible qu'en Champagne-Ardenne



Poids du secteur de l'agriculture dans l'emploi des régions françaises en 2013 en %

- plus de 4,5
- de 2,9 à 4,5
- moins de 2,9

Source : Insee - Estimations annuelles d'emploi

Définitions et méthode

Les différentes sources permettant de mesurer l'emploi agricole

Le recensement agricole (RA) est une source statistique qui fournit un portrait instantané, complet et détaillé, de l'agriculture. Il permet d'évaluer la situation et l'évolution de l'agriculture, en particulier de la population agricole. Il concerne toutes les exploitations agricoles, y compris les plus petites. Le RA est réalisé tous les 10 ans environ. Les derniers se sont déroulés en 1970, 1979, 1988, 2000 et 2010. Les données collectées sont actualisées tous les deux ou trois ans entre deux RA par les enquêtes «Structure».

La mutualité sociale agricole (MSA) gère le régime de protection du monde agricole et rural en France. Les données MSA ont, en premier lieu, une vocation administrative pour la gestion des cotisations sociales agricoles des exploitants agricoles non salariés et (des cotisations) des salariés agricoles. Elles permettent, en second lieu, un suivi de l'emploi du périmètre MSA et font l'objet de diverses publications annuelles sous la forme de tableaux de bord et d'études.

Le bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA) vise à décrire annuellement l'emploi agricole, au niveau national et régional, sur le périmètre des exploitations métropolitaines retenu du Ministère chargé de l'agriculture dans le recensement agricole (RA). Le BAEA est élaboré par le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) à partir de deux sources : les recensements agricoles 2000 et 2010, d'une part, et les données annuelles de la mutualité sociale agricole (MSA), d'autre part, en vue de permettre une actualisation des données entre deux RA. Le BAEA présente sous forme de fiches (une nationale et vingt-deux régionales) les principales données de l'emploi agricole sur le périmètre du RA en 2000 et 2010 puis annuellement à partir de 2011. Il existe également une déclinaison du BAEA par Otex qui permet une analyse plus approfondie de l'emploi agricole et permet de comparer les caractéristiques de l'emploi dans une même Otex entre plusieurs régions.

Clap (Connaissance locale de l'appareil productif) est un système d'information alimenté par différentes sources administratives. Pour le secteur agricole, les données sur l'emploi salarié résultent d'une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation du fichier «postes» des déclarations annuelles de données sociales (DADS), des données URSSAF (Union pour le recouvrement des cotisations de sécurité sociale et des allocations familiales) et des données de la MSA. Clap fournit annuellement de l'information sur l'appareil productif, l'emploi et les rémunérations des secteurs marchand et non marchand en France métropolitaine et dans les DOM. Il permet d'étudier la structure productive à un niveau géographique fin.

Le dispositif **d'ESTimations d'Emploi Localisées (Estel)** a pour objectif de produire par une synthèse de sources administratives des estimations localisées d'emploi cohérentes entre les différents échelons géographiques (France entière, région, département et zone d'emploi) et les secteurs de la nomenclature d'activités. Pour les salariés, les estimations se basent sur le fichier «salariés» des DADS et pour les non salariés agricoles sur les fichiers de la MSA. Estel permet notamment d'évaluer la part de l'emploi d'un secteur dans l'emploi total.

Les contours de l'agriculture et de l'emploi agricole

Pour mesurer l'emploi agricole, il est aussi nécessaire de déterminer le contour de l'agriculture :

Champ : il peut être celui de l'agriculture au sens strict (hors pêche, aquaculture, chasse, sylviculture, marais salants, exploitations de bois, services à l'agriculture, etc) ou couvrir un champ plus large.

Critère de sélection du champ : la détermination du contour de l'agriculture peut être effectuée en référence à la nomenclature d'activité française (NAF). C'est le cas dans la plupart des données d'origine statistique ou administrative, notamment celles produites ou utilisées par l'Insee.

Les services statistiques du Ministère de l'Agriculture définissent le périmètre de l'agriculture comme l'ensemble des unités ou fraction d'unités qui produisent des produits agricoles en référence à une liste définie et qui exercent cette activité au delà d'un seuil minimal établi pour chaque produit. Le seuil minimal correspond à peu près à la limite au-delà de laquelle un produit ne peut être entièrement auto-consommé.

Les critères de mesure de l'emploi

Branche / secteur : certaines sources mesurent l'emploi au niveau des secteurs d'activité. Un secteur regroupe des unités qui ont la même activité principale. L'activité d'un secteur n'est donc pas tout à fait homogène et comprend des productions ou services secondaires. Toute entreprise et chacun de ses établissements se voient attribuer par l'Insee lors de son inscription au répertoire SIRENE, un code caractérisant son activité principale (APE) par référence à la nomenclature d'activités française (NAF rév. 2). L'APE est à la base des classements par secteur d'activité.

L'emploi mesuré peut aussi être celui de la branche. Contrairement au secteur d'activité, une branche regroupe des unités ou fractions d'unité qui ont strictement la même activité que celle-ci soit exercée à titre principal ou secondaire. Contrairement au secteur, l'activité de la branche est donc homogène.

Unité statistique : la mesure de l'emploi dépend de l'unité statistique utilisée, poste, contrat ou personne en emploi. Un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements distincts (dans l'année ou à une date donnée) occupe donc deux postes.

L'emploi peut aussi se mesurer en nombre de personnes occupées au lieu de travail. Les situations de multiactivité sont traitées en comptant chaque personne dans son emploi principal.

Emploi salarié / non salarié, familial / non familial, permanent / saisonnier : selon la source, l'information porte sur l'emploi total (emploi salarié et emploi non salarié) ou sur l'emploi salarié uniquement. Certaines sources introduisent également une distinction entre l'emploi familial/non familial ou encore l'emploi permanent/saisonnier.

Emploi au 31 décembre ou en quantité de travail moyenne annuelle (ETP : équivalent temps plein ou UTA : unité de travail annuel) : suivant l'usage qui en est fait ou suivant les possibilités d'interrogation, on peut mesurer l'emploi au 31 décembre d'une année ou en équivalent temps plein.

Les emplois en équivalent temps plein correspondent au nombre total d'heures travaillées dans l'activité considérée divisé par la moyenne annuelle des heures travaillées dans des emplois à plein temps sur le territoire économique. Par exemple, une personne ayant travaillé à temps plein du 1er janvier au 31 mars compte pour 0,25 ETP mais pour aucun emploi au 31 décembre.

L'emploi peut aussi être mesuré en unité de travail annuel (UTA). L'UTA est une mesure en équivalent temps complet de l'ensemble du travail fourni sur une exploitation agricole. Une UTA correspond à 225 jours de travail dans l'année.

Temps de travail	Nombre d'UTA
< ¼ temps	0,125 UTA
¼ à ½ temps	0,375 UTA
½ à ¾ temps	0,625 UTA
¾ temps à < temps complet	0,875 UTA
Temps complet	1 UTA

Localisation de l'emploi : l'emploi peut être localisé au lieu de travail (siège statistique de l'exploitation) ou au lieu de résidence.

Les critères de présentation des résultats

Niveau géographique de mise à disposition des résultats

Les sources permettent une diffusion à un échelon géographique plus ou moins fin (commune, canton, département, région, ...)

Nomenclature d'activité : nomenclature d'activités française (NAF), classification par orientations technico-économiques des exploitations agricoles (Otex), ...

Remarque : quelle que soit la source, plus le niveau géographique est fin, plus il est nécessaire d'agréger les activités dans la nomenclature d'activités pour permettre une diffusion respectant le secret statistique et protégeant les informations individuelles.

Le tableau résumé, sources, contours, critères

Production des données

	Recensement agricole (RA) Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA)	Mutualité sociale agricole (MSA)	Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)	Estimations d'emploi
Champ	Agriculture au sens strict.	Agriculture au sens large incluant pêche, aquaculture, exploitations forestières, entreprises de service (ETA, Cuma), paysagistes, etc.	Au sens le plus large, le champ couvre le secteur agricole qui comprend les cultures, l'élevage, la chasse, la pêche et la sylviculture.	Agriculture au sens large (y compris sylviculture et pêche)
Critère de sélection du champ	L'exploitation agricole est définie comme une unité économique et de production qui répond simultanément à trois conditions spécifiques	L'activité « agricole » correspond à un ensemble de secteurs dans les fichiers des cotisants. Les activités couvertes sont celles définies dans l'article L722-1 du code rural pour les non salariés et L722-20 pour les salariés.	Les unités appartenant au champ sont sélectionnées à partir de l'activité principale exercée (APE) renseignée.	Le secteur d'activité agricole est déterminé à partir de l'APE de l'établissement employeur au moment de la mesure (31 décembre de l'année considérée pour les estimations annuelles).
Branche/secteur	Branche agricole	Branche agricole	Secteur d'activité	Secteur d'activité
Unité statistique	Actif agricole (poste).	Personnes cotisant à la MSA	Postes de travail. Seuls les postes non annexes sont pris en compte.	Personnes en emploi selon un concept « BIT répertorié » proche de celui du Bureau international du travail (BIT).
Salarié/ non salarié, familial/ non familial, permanent/ saisonnier	L'information porte sur l'emploi total, avec une distinction entre l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Dans le RA, les actifs agricoles sont décomposés en trois catégories : la main-d'œuvre familiale (MOF), la main-d'œuvre non familiale permanente et la main-d'œuvre saisonnière.	La source mesure l'emploi total (salarié et non salarié) et permet de chiffrer la main-d'œuvre permanente et non permanente.	Clap concerne uniquement l'emploi salarié, il n'y a pas d'information sur la main-d'œuvre non salariée, familiale ou saisonnière.	Les estimations d'emploi visent à couvrir l'emploi total, salarié et non salarié (hors aides familiaux) par secteur d'activité
Mesure	UTA	Nombre de cotisants, nombre de contrats ou ETP annuels	Nombre de postes au 31 décembre ou ETP annuels	Nombre de personnes en emploi au 31 décembre
Localisation de l'emploi	Lieu d'activité (siège statistique de l'exploitation)	Lieu d'activité	Lieu d'activité	Lieu d'activité et lieu de résidence

Diffusion des données

	Recensement agricole (RA)	Bilan annuel de l'emploi agricole (BAEA)	Mutualité sociale agricole (MSA)	Connaissance locale de l'appareil productif (CLAP)	Estimations d'emploi
Nomenclature de diffusion	Otex	Otex prépondérantes dans chaque région (5 Otex publiés pour la Picardie : céréales et oléoprotéagineux, autres grandes cultures, viticulture et polyculture/polyélevage)	Classification accidents du travail AT pour les salariés et ATEXA(B) pour les non salariés	NAF	Secteurs agrégés de la NAF pour l'emploi salarié 5 grands secteurs agrégés de la NAF (agriculture, industrie, construction, commerce et services) pour l'emploi non salarié
Niveau géographique de diffusion	Commune et par agrégation canton, zone d'emploi, département, région, etc.	Région et France	Commune et par agrégation canton, zone d'emploi, département, région, etc.	Commune et par agrégation canton, zone d'emploi, département, région, etc.	Zone d'emploi, département, région et France
Périodicité	Tous les 10 ans environ	Annuelle	Trimestrielle, Annuelle	Annuelle	Annuelle

Les expressions indiquées en bleu sont définies dans le lexique en dernière page

Lexique

Actif agricole (au sens du RA) : personne réalisant la production agricole, qui travaille à temps plein ou à temps partiel sur une exploitation agricole (activité principale ou secondaire, quelle que soit sa catégorie socioprofessionnelle par ailleurs).

Atexa : assurance accidents du travail des exploitants agricoles.

Branche agricole : l'emploi de la branche agricole inclut aussi bien l'emploi associé aux activités caractéristiques de l'agriculture que l'emploi correspondant aux activités secondaires des exploitations et l'emploi des unités de la branche autres que les exploitations agricoles (entreprises de travaux agricoles, coopératives viticoles).

Emploi salarié : par salariés, il faut entendre toutes les personnes qui travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre unité institutionnelle résidente en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente.

Emploi non salarié : les non salariés sont les personnes qui travaillent mais sont rémunérées sous une autre forme qu'un salaire. Il peut s'agir des chefs d'exploitation par exemple.

Emploi selon le concept « BIT répertorié » : l'emploi est mesuré sur la dernière semaine de l'année et tout emploi déclaré est comptabilisé.

Exploitation agricole : une exploitation agricole est une unité économique et de production qui répond à trois conditions :
1 - elle produit des produits agricoles (liste établie au niveau européen) ;
2 - elle atteint une dimension économique définie par des seuils de surface (1 ha de SAU ; 5 ares de cultures spécialisées...) ou de cheptel (6 brebis, 10 ruches...) ;
3 - elle constitue une unité de gestion indépendante, c'est-à-dire qu'elle mobilise des facteurs de production qui lui sont propres (capitaux, travail, terres, etc.) pour produire. De fait, la production destinée uniquement à l'autoconsommation ou au loisir est exclue.

Main-d'œuvre familiale : dans le recensement agricole, la main-d'œuvre familiale comprend les chefs d'exploitation et les coexploitants, leurs conjoints travaillant même occasionnellement sur l'exploitation ainsi que les autres membres de la famille du chef ou d'un coexploitant à condition qu'ils travaillent régulièrement sur l'exploitation, quel que soit leur domicile.

Main-d'œuvre permanente : les permanents occupent un poste toute l'année (au moins huit mois), quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Main-d'œuvre saisonnière (ou non permanente) : les saisonniers ou occasionnels travaillent à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement (moins de huit mois).

NAF : la nomenclature d'activités française révision 2 (NAF rév. 2, 2008) est la nomenclature statistique nationale d'activités qui s'est substituée depuis le 1^{er} janvier 2008 à la NAF rév. 1 datant de 2003.

Otex : orientation technico-économique des exploitations agricoles. Une exploitation est spécialisée dans une orientation si la PBS (production brute standard) de la ou des productions concernées dépasse deux tiers du total. L'Otex est une classification européenne.

Personnes cotisant à la MSA : elles peuvent être salariées ou non. Pour les salariés, les contrats peuvent être très courts, un ou deux jours, voire quelques heures. Pour les non salariés, les conditions d'affiliation dépendent de l'activité mais aussi de la taille de l'exploitation. Dans chaque département, est définie une Surface Minimum d'Installation (SMI) qui sert à apprécier la taille de l'exploitation. Le rapport entre la taille de l'exploitation du non-salarié et la SMI, appelé ratio SMI, détermine le type d'affiliation du non-salarié. Si ce ratio est supérieur ou égal à 1/2, l'affiliation se fait en tant que chef d'exploitation, s'il est compris entre 1/8 et 1/2, l'affiliation se fait en tant que cotisant solidaire, dans les autres cas, la personne est hors du champ.

Poste non annexe : un poste est considéré comme non-annexe si le volume de travail et le niveau de rémunération associés sont « suffisants » (si la rémunération est supérieure à 3 SMIC mensuels par exemple).

Secteur d'activité : regroupe toute les unités qui exercent la même activité économique à titre principal.



Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Picardie

Service régional de l'information statistique et économique

518, rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 Amiens cedex 3

Courriel : srise.draaf-picardie@agriculture.gouv.fr

- Directeur régional : François Bonnet
- Directeur de publication : Norbert Darras
- Composition - Impression : Monique Lecut
- © Agreste 2015

Chargés d'étude :

- DRAAF : Catherine Dizy, Sophie Eblé
- MSA : Lugdivine Gobin-Dabonneville
- Insee : Jean-Marc Mierlot